

Nous sommes là pour vous aider

cerfa

51543#02

Demande d'allocation supplémentaire d'invalidité



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Réf. : 10986 A - 2012

Informations pratiques

Vous trouverez dans ce dossier ce dont vous avez besoin pour faire votre demande d'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)

- n une demande d'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) à compléter,
- n des précisions concernant les conditions d'attribution de votre allocation, les modalités de votre déclaration de ressources et du paiement de votre allocation,
- n les justificatifs à joindre.

Vous avez droit à l'allocation supplémentaire d'invalidité

auprès de notre caisse de MSA aux conditions suivantes :

- n **ne pas avoir atteint l'âge légal de départ à la retraite,**
- n **être atteint(e) d'une invalidité qui réduit d'au moins des 2/3 la capacité de travail ou de gain**
- n **être titulaire :**
 - d'une pension d'invalidité
 - d'une pension d'invalidité de veuf (ou veuve)
 - d'une retraite de réversion ou d'une pension vieillesse de veuf (ou veuve),
 - de la retraite anticipée des assurés handicapés ou ayant effectué une carrière longue, et ne pas avoir atteint l'âge légal de départ à la retraite.
- n **résider en France ou dans un département d'outre-mer,**
- n **avoir des ressources inférieures à un plafond :**

A titre indicatif, en 2012, ce plafond est fixé annuellement à :

 - 8 266,35 € pour une personne seule,
 - 14 479,10 € pour un couple (marié, concubin, partenaire PACS).

Veillez nous faire connaître les ressources dont votre foyer dispose mois par mois, pour les trois derniers mois précédant votre demande

Par exemple, si vous déposez votre demande en avril 2012, vous devez indiquer les ressources de votre ménage des mois de janvier, février et mars 2012.

En règle générale, vos ressources seront examinées pour les 3 mois que vous déclarez.

Toutefois, si cet examen aboutit au rejet de votre demande, nous apprécierons vos ressources sur une période de 12 mois.

Donc :

- si vous vivez seul(e) : vous devez déclarer **vos ressources** en France et/ou à l'étranger,
- si vous vivez en couple (suite mariage, PACS, ou concubinage) : vous devez déclarer **vos ressources et celles de votre conjoint(e), concubin(e), partenaire PACS** en France et/ou à l'étranger.

Les informations ci-dessous vous sont données pour vous aider à compléter les pages 2, 3 et 4 de votre demande. La numérotation renvoie aux différentes rubriques selon la nature de vos ressources.

Sont à déclarer les :

- 1** **salaires et gains assimilés (tels que commissions, rémunérations, vacations, gratifications)**
- 2** **revenus professionnels non salariaux**
- 3** **indemnités maladie, maternité, accident du travail, maladie professionnelle**
- 4** **allocations de chômage et préretraite**
- 5 et 6** **pensions, retraites, rentes, tous régimes de base et complémentaires, personnelles et de réversion**

Vous devez déclarer pour vous et/ou votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire PACS, les prestations dont vous êtes titulaire(s) ou avez fait la demande auprès :

- du régime agricole (ASA ou AMEXA)
- du régime général de sécurité sociale,
- des régimes de retraite de non salariés (artisans, commerçants, industriels, professions libérales),
- du régime de retraite agricole (salariés et exploitants),
- des régimes spéciaux de retraite (fonction publique, agents des collectivités...),
- des régimes étrangers même si la prestation qui vous est due ne vous est pas versée,
- des organisations internationales,

ainsi que les pensions d'invalidité, les rentes d'accident du travail, les pensions de veuves de guerre, etc.
Pour les demandes encore à l'étude, inscrivez "en cours" dans la colonne "montant".

- 7** **allocations diverses** : l'allocation spéciale ou d'aide sociale, l'allocation amiante, le revenu de solidarité active, l'allocation aux adultes handicapés, etc.
- 8** **autres revenus tels que** : prestations compensatoires suite à un divorce, rentes viagères issues d'un contrat d'assurance vie ou d'une vente en viager, revenus de la mise en gérance d'un commerce ou d'un fonds artisanal, avantages en nature (si ces avantages en nature vous sont versés sous la forme d'une indemnité compensatrice, précisez son montant), etc. Ne déclarez pas les loyers que vous percevez : ils seront estimés forfaitairement à partir de vos biens immobiliers. Il en est de même des revenus des biens mobiliers.
- 9 et 11** **biens immobiliers** : ce sont notamment **les maisons, appartements, immeubles et terrains** (y compris ceux mis en location) dont vous et/ou votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire PACS, êtes propriétaire(s) ou avez l'usufruit ou avez fait donation, à l'exclusion de votre habitation principale et des bâtiments d'exploitation agricole.
 - Si les biens sont indivis, en copropriété, en nue-propriété ou en usufruit, indiquez la valeur totale du bien, votre part et/ou celle de votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire PACS.
 - Si vous et/ou votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire PACS êtes commerçant(s) ou artisan(s) ou exploitant(s) agricole(s) en activité ou si le commerce/l'entreprise est en gérance, précisez la valeur du fonds et, le cas échéant, la valeur des murs.
- 10 et 11** **biens mobiliers** : dont vous et/ou votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire PACS, êtes propriétaire(s) ou avez l'usufruit ou avez fait donation. Ce sont principalement des placements d'argent, d'actions ou d'avoirs tels que les SICAV, bons du trésor, livret A, plan épargne, comptes rémunérés, titres, actions, obligations, indemnités de départ attribuées à certains artisans, commerçants et exploitants agricoles, le capital non réinvesti de la vente d'un bien, etc.

✚ Nous fixerons le point de départ de votre allocation

- ➡ à la même date que votre avantage d'invalidité ou de retraite si vous déposez votre demande en même temps que votre demande d'avantage d'invalidité ou de retraite ou dans les 3 mois suivant la date portée sur la notification d'attribution de votre avantage d'invalidité ou de retraite,
- ➡ au 1er jour du mois qui suit la date de réception de votre demande d'allocation dans les autres cas.

✚ Nous vous paierons votre allocation en même temps que votre avantage d'invalidité ou de retraite.

Son montant sera fonction de vos ressources.

N'oubliez pas de nous signaler tout changement survenu dans vos ressources, votre situation familiale ou votre résidence.

✚ Sachez que l'allocation supplémentaire d'invalidité ne peut vous être servie que jusqu'à l'âge légal de départ à la retraite.

C'est pourquoi nous vous invitons à formuler une demande d'allocation de solidarité aux personnes âgées 3 mois avant d'avoir atteint l'âge légal de départ à la retraite.

Important : l'allocation supplémentaire d'invalidité est une prestation non contributive, c'est-à-dire sans rapport avec les cotisations versées par l'assuré à son régime de retraite. Il s'agit d'une aide. A ce titre, nous récupérons les sommes payées sur la partie des successions dépassant 39 000 €. C'est pourquoi, nous demanderons en garantie **l'inscription d'une hypothèque** si la valeur de vos biens immobiliers excède ce montant au moment de l'attribution de votre allocation.

🔗 La liste des justificatifs à joindre

- ✚ **L'original ou une photocopie lisible de votre dernier avis d'impôt sur le revenu** et, si vous vivez en concubinage, du dernier avis d'impôt sur le revenu de votre concubin.
- ✚ **2 justificatifs de moins de 6 mois prouvant que vous résidez en France (métropole ou département d'outre mer)**
tels que : quittances de loyer, factures d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone, attestation du Maire, etc.
Sachez que nous serons amenés à contrôler régulièrement la réalité de votre résidence en France.
- ✚ **L'original ou une photocopie lisible de votre titre de séjour** et/ou celui de votre conjoint(e), si vous résidez en France et si vous êtes ou votre conjoint(e) de nationalité étrangère sauf si vous êtes ressortissant de l'Union européenne *, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège ou de la Suisse.

Liste des pays de l'Union européenne

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

🔗 Aides diverses

🔗 Complément de ressources et majoration pour la vie autonome

Vous pouvez bénéficier, **sous certaines conditions**, du complément de ressources ou de la majoration pour la vie autonome des personnes handicapées prévus par les articles L.821-1-1 et L.821-1-2 du code de la sécurité sociale. Pour plus de précisions, renseignez-vous auprès de la **Maison Départementale des Personnes Handicapées de votre lieu de résidence**.

🔗 Aide à la complémentaire santé (ACS)

Vous pouvez bénéficier, sous conditions de résidence et de ressources d'une aide pour financer une complémentaire santé. Son montant varie selon l'âge du bénéficiaire (entre 100 et 500 €). Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de votre MSA.

Demande d'allocation supplémentaire d'invalidité

(article L. 815.24 et suivants du code de la sécurité sociale)

cerfa

13435*03

Important : merci de remplir ce formulaire en noir, en lettres majuscules et avec les accents.

Vous-même

Madame ☐

Monsieur ☐

Votre nom de famille :

Votre nom d'usage (s'il y a lieu) :

Vos prénoms (soulignez votre prénom courant) :

Votre date de naissance :

Votre nationalité :

Commune de naissance :

Département :

Pays :

(indiquez l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

Téléphone (pour nous permettre de vous contacter en cas de nécessité) :

Votre adresse :

Code postal :

Commune :

Pays :

Votre n° de Sécurité sociale

Votre situation de famille

Célibataire ☐

Marié(e) ☐

Depuis le

Divorcé(e) ☐, Séparé(e) de corps ☐, Séparé(e) de fait ☐, Veuf(ve) ☐

Depuis le

Vous vivez en concubinage ☐

Vous avez conclu un PACS ☐

Depuis le

Depuis le

Votre conjoint(e) ou partenaire PACS ou concubin(e)

Son nom de famille :

Son nom d'usage (s'il y a lieu) :

Ses prénoms (soulignez le prénom courant) :

Sa date de naissance :

Sa nationalité :

Commune de naissance :

Département :

Pays :

(indiquez l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

Son n° de Sécurité sociale :

Partie réservée à votre caisse

1^{ère} intervention le :

demande délivrée le :

réception le :

Avant de compléter votre déclaration, lisez attentivement les informations figurant sur la notice jointe.

Vos revenus en France et/ou à l'étranger des 3 et des 12 derniers mois (y compris ceux versés par une organisation internationale).

Inscrivez, ci-dessous, le montant brut de vos ressources.				Montants Bruts des 12 mois précédant cette demande	
Mois de	Mois de	Mois de			
Précisez les 3 derniers mois concernés :					
1	Salaires et/ou gains assimilés	€	€	€	€
2	Revenus professionnels non salariaux	€	€	€	€
3	Indemnités journalières maladie, maternité, accident du travail.	€	€	€	€
4	Allocations chômage, préretraite.	€	€	€	€
5	Pensions, retraites, rentes personnelles* et de réversion*.	€	€	€	€
		€	€	€	€
		€	€	€	€
		€	€	€	€
6	Retraites complémentaires personnelles* et de réversion*	€	€	€	€
		€	€	€	€
		€	€	€	€
7	Allocations *	€	€	€	€
		€	€	€	€
8	Autres revenus, précisez :	€	€	€	€
		€	€	€	€

* dont vous êtes titulaire ou avez fait la demande.

Avant de compléter votre déclaration, lisez attentivement les informations figurant sur la notice jointe.

Les revenus de votre conjoint(e) ou partenaire PACS ou concubin(e) en France et/ou à l'étranger des 3 et des 12 derniers mois

(y compris ceux versés par une organisation internationale).

Inscrivez, ci-dessous, le montant brut de ses ressources.				Montants Bruts des 12 mois précédant cette demande	
Mois de	Mois de	Mois de			
Précisez les 3 derniers mois concernés :					
1	Salaires et/ou gains assimilés	€	€	€	€
2	Revenus professionnels non salariaux	€	€	€	€
3	Indemnités journalières maladie, maternité, accident du travail.	€	€	€	€
4	Allocations chômage, préretraite.	€	€	€	€
5	Pensions, retraites, rentes personnelles* et de réversion*.	€	€	€	€
		€	€	€	€
		€	€	€	€
		€	€	€	€
6	Retraites complémentaires personnelles* et de réversion*	€	€	€	€
		€	€	€	€
		€	€	€	€
7	Allocations *	€	€	€	€
		€	€	€	€
8	Autres revenus, précisez :	€	€	€	€
		€	€	€	€

* dont votre conjoint(e) ou partenaire PACS ou concubin(e) est titulaire ou a fait la demande.

Vos biens et, si vous vivez en couple, les biens de votre conjoint(e) ou partenaire PACS ou concubin(e) en France et/ou à l'étranger

Avez-vous et/ou votre conjoint, concubin, partenaire PACS, des biens mobiliers et/ou immobiliers en France et/ou à l'étranger ?

oui ➔ ☐ complétez ci-après.
non ➔ ☐ passez directement, au point 11.

9 Biens immobiliers (précisez s'il y a lieu indivis, nue-propriété ou usufruit) : maisons, appartements, terrains, commerces, etc.

Précisez la nature :	Adresse de chaque bien déclaré	Valeur actuelle
Biens personnels		€
Biens communs au ménage		€
Biens de votre conjoint(e), concubin(e), partenaire PACS		€

Habitez-vous la maison dont vous et/ou votre conjoint, concubin, partenaire PACS êtes propriétaire ? oui ☐ non ☐

En louez-vous une partie ? oui ☐ non ☐ Si oui, valeur actuelle de la partie louée €

10 Biens mobiliers : titres, actions, obligations, capitaux d'assurance vie/décès, livret A, plan d'épargne etc.

Précisez la nature :	Valeur actuelle
Biens personnels	€
Biens communs au ménage	€
Biens de votre conjoint(e), concubin(e), partenaire PACS	€

11 Biens immobiliers ou mobiliers dont il a été fait donation depuis moins de 10 ans (autres que votre maison d'habitation)

Qui est le donateur ? vous-même ☐ votre conjoint(e), concubin(e), partenaire PACS ☐ vous et votre conjoint(e) (...) ☐

Nature des biens donnés (maison, terrain, titres, etc.)	Adresse (s'il s'agit de propriétés)	Valeur actuelle
		€
		€

Bénéficiaire de la donation: nom et adresse	Lien de parenté avec le donateur	Date de l'acte de donation

Exploitation agricole Avez-vous la qualité d'exploitant agricole ? oui ☐ non ☐

J'atteste sur l'honneur que les renseignements portés sur cette demande sont exacts.

Je m'engage : - à vous faire connaître toute modification de mes ressources et de celles de mon conjoint ou partenaire PACS ou concubin ainsi que tout changement familial et de résidence.
- à faciliter toute enquête.

Fait à : Le

Signature :

La loi rend passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de déclarations inexacts ou incomplètes (art.L.114-13 et L.162-1-14 du code de la sécurité sociale, arts.313-1,313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal). La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses. IMPORTANT : les sommes payées au titre de l'allocation supplémentaire d'invalidité sont récupérées sur la succession de l'allocataire lorsque l'actif net de celle-ci est au moins égal à 39 000€. En garantie, nous demandons l'inscription d'une hypothèque.

Vous venez de remplir votre demande

N'oubliez pas de joindre tous les justificatifs qui sont mentionnés sur la notice.